

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

16 DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des
Côtes d'Armor

Séance du 8 septembre 2026

Date de la convocation
02/09/2026

Date d'affichage
02/09/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 12

A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 4

Réf	2026-57
-----	---------

L'an 2026, le 8 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme LE GALL Mélanie ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : Mme LE TEXIER Jacqueline donne pouvoir à Mme Nelly MOPIN

Excusée : Mme DANIEL Aurélie

Secrétaire de séance : Patrice COLLIN

Objet de la délibération : Patrimoine communal – Proposition acquisition immobilière – Bâtiments et terrain de la parcelle ZH 156

VU le Code général des collectivités territoriales ;

M. Le Maire informe l'assemblée que par courrier du 8 septembre 2026, M. LE RONCE, propriétaire du terrain et du bâti de la parcelle ZH 156, a fait une proposition pour vendre son bien à la commune de Le Haut Corlay pour un montant de 122 000 € frais d'agence inclus, soit 115 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide (Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abstention : 4)

D'ACCEPTER l'offre de M. LE RONCE pour l'acquisition de la parcelle ZH 156 (terrain et bâti) d'un montant de 122 000 € frais d'agence inclus ;

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,


